

CGV 2025

1. Objet

Conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations et inscriptions proposées dans le cadre du #FestiComSanté et des compétitions associées, dont les Prix #FestiComSanté et #FestiComMed. Toute commande ou inscription implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

2. Commande et validation

Toute commande de prestation ou inscription à la compétition doit faire l'objet d'un devis signé ou d'un formulaire en ligne validé par le client. La validation vaut acceptation des présentes CGV.

3. Paiement et facturation

- Les factures sont établies à la validation de la commande ou de l'inscription.
- **Paiement à réception de facture**, sauf mention contraire stipulée dans le devis ou le formulaire d'inscription.
- Les paiements doivent être effectués par virement bancaire selon les coordonnées figurant sur la facture.

4. Retard de paiement

Conformément aux articles L441-10 et suivants du Code de commerce, un retard de paiement entraîne :

- L'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €,
- Des pénalités de retard calculées au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal.

5. Conditions d'annulation et de remboursement

Pour toute annulation d'une inscription aux Prix ou au Festival :

- Plus de 3 mois avant l'événement : Aucun frais d'annulation.
- Entre 90 et 46 jours avant l'événement : 25 % du montant total.
- Entre 45 et 30 jours avant l'événement : 50 % du montant total.
- Entre 29 et 16 jours avant l'événement : 75 % du montant total.
- 15 jours avant l'événement : 100 % du montant total.

6. Modalités de participation aux Prix

- **Candidats éligibles** : Tout acteur ayant réalisé un programme de communication ou d'information (produit de santé, application mobile, campagne de santé publique, formation, service pour professionnels de santé, patients ou aidants) peut soumettre son projet.

- **Dépôt de projets** : L'inscription se fait exclusivement en ligne sur le site www.festivalcommunicationsante.fr et doit être accompagnée du règlement des droits d'inscription. L'inscription n'est définitive qu'à réception du règlement.

- **Éligibilité** : Sont acceptés les projets de communication diffusés en 2024 ou en cours d'exploitation en 2025.

7. Sélection des projets

Le Bureau d'organisation se réserve le droit :

- De refuser un projet ne respectant pas les critères définis.
- De modifier la catégorie d'inscription après consultation du participant.

8. Examens et jurys

- Les jurys sont composés de membres représentatifs de la cible visée par les projets.

- La soutenance des projets se tiendra en présentiel le **27 novembre 2025 à Deauville**, devant un jury, avec une présentation de 10 minutes suivie de 5 minutes de questions/réponses.

- Tout conflit d'intérêt identifié au sein d'un jury entraînera l'abstention du membre concerné.

9. Attribution des Prix

- Les Prix Or, Argent et Bronze seront décernés par catégorie selon une grille d'évaluation spécifique.

- Le Grand Prix du Festival sera attribué au projet le plus abouti toutes catégories confondues.

10. Droits d'inscription

Les droits d'inscription pour les Prix #FestiComSanté et #FestiComMed sont mentionnés dans le barème disponible sur le site officiel.

11. Résultats et diffusion

Les résultats des Prix seront dévoilés lors du Festival en novembre 2025 à Deauville et publiés sur www.festivalcommunicationsante.fr ainsi que sur les sites de ses partenaires médias.

12. Responsabilité

Le #FestiComSanté s'engage à fournir les prestations conformément aux engagements pris. Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté.

13. Propriété intellectuelle

Tous les contenus et concepts transmis restent la propriété exclusive du #FestiComSanté. Toute reproduction ou diffusion est interdite sans autorisation préalable.

14. Litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Tout différend sera porté devant les tribunaux compétents de Nanterre.